



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**
Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-troisième session

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013

EUR/RC63(1)

18 septembre 2013

132229

ORIGINAL : ANGLAIS

Décision

Création d'un nouveau bureau géographiquement dispersé pour les soins de santé primaires au Kazakhstan

Le Comité régional décide,

1. que le secrétariat est chargé de mettre en place, au Kazakhstan, un bureau géographiquement dispersé (GDO) pour les soins de santé primaires, sur la base de l'analyse justificative et du profil technique présentés dans les documents EUR/RC63/22 Rev.1 et EUR/RC63/Inf.Doc./8 ;
2. de demander au secrétariat d'établir le GDO en pleine coopération avec le pays hôte, en tenant compte des commentaires formulés lors de la soixante-troisième session du Comité régional et des débats engagés à ce sujet ;
3. que des rapports d'avancement seront régulièrement présentés chaque année au Comité régional dans le cadre du Rapport du directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région européenne, et tous les cinq ans dans le cadre du rapport consacré aux activités de l'ensemble des GDO et de leur évaluation.